

SAINTE JULIE

Entre la béatification et la demande de canonisation de Julie, il faut attendre que deux miracles aient eu lieu.

Decretum reassumptione causae

20 avril 1924

Les lettres postulatoires demandant la canonisation de Julie sont envoyées à Rome avec les dossiers concernant deux miracles attribués à son intercession.

23 juillet 1924

Le décret "pour reprendre la cause" de Julie est publié. Le Postulateur de la cause est Mgr Hubert Noots (Abbé général de l'Ordre des Prémontrés).



Primo Miraculo

17 janvier 1958

Julie est reconnue responsable de la guérison d'Otacilio Ribeiro.

Peu de temps après la validation du miracle, Mère Josépha de Saint-François transfère la maison généralice des Sœurs à Rome, ce qui facilite les échanges avec le nouveau Postulateur de la cause, le Rév. Ugo Märton.



A la recherche de deux miracles

1924-1968

La reconnaissance d'un miracle est soumise à des règles strictes. Parmi les centaines de dossiers, seuls quatre sont examinés par la Sacrée Congrégation des Rites (et deux seront finalement reconnus en 1958 et 1967):

- en 1924: Jean Dantinne (Namur) et Homère Rhodius Deville (Namur)
- en 1937: Loretto Carroll Inderrieden (Cincinnati)
- en 1953: Otacilio Ribeiro (Brésil)
- en 1960: Ré-examen du cas de Homère Rhodius Deville

Secondo Miraculo

10 mars 1967

C'est la première fois qu'un avocat du Consistoire [Giovanni-Battista Ferrata, neveu du cardinal D. Ferrata qui avait été le protecteur de la congrégation lors de la béatification] réussit à obtenir (avec un nombre de votes très élevé) un changement du premier jugement de la Consultation Médicale: la guérison par intercession de Homère Rhodius!



Canonisation

22 juin 1969

La canonisation de Julie par le Pape Paul VI a lieu dans la basilique Saint-Pierre de Rome en présence de plus de 800 Sœurs de Notre-Dame.

Sainte Julie est aussi fêtée à Cuvilly le 5 juillet 1969 et à Namur le 5 octobre 1969.